

Aux contribuables de la municipalité DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Est, par la présente, donné par le directeur général de la susdite municipalité que lors de la séance ordinaire du 6 février 2017, à 20 h, qui se tiendra à la salle municipale, au 1110 chemin Principal, Saint-Joseph-du-Lac, le conseil municipal se prononcera sur la demande de dérogation mineure suivante :

Demande de dérogation mineure numéro **DM01-2017**, affectant l'immeuble identifié par le numéro de lot **3 931 911**, situé au **47 rue de la Close**, ayant pour effet de permettre, si elle est accordée par le Conseil municipal, de réduire le total des marges latérales à 7,69 mètres, alors que le règlement de zonage numéro 4-91 prévoit un total des marges latérales de 10 mètres pour l'implantation d'un bâtiment principal dans la zone R-4 106-1;

Toute personne intéressée pourra, lors de ladite séance, se faire entendre par le conseil municipal avant qu'il ne prenne sa décision sur cette demande.

DONNÉ, à Saint-Joseph-du-Lac, le 18 janvier 2017.

Stéphane Giguère Directeur général